

## ENVIE D'UNE BALADE DANS LA NATURE ?

Promeneur, chaussez vos baskets et laissez-vous guider sur nos sentiers ruraux.



Ce circuit est balisé :



Vous retrouverez d'autres idées de balades sur notre site [www.ccvannepayssothe.fr](http://www.ccvannepayssothe.fr) ou directement à l'accueil situé au 36-38 rue de la République – 89190 Villeneuve l'Archevêque

### Perspective des trois arbres de mémoire :

Le premier arbre est le tilleul planté il y a plus de 400 ans, en 1598, pour célébrer l'édit de Nantes.

En se plaçant sous ce tilleul, à l'angle des rues de l'église et de Vermont et en regardant vers l'est, vous pourrez voir :

Le Marronnier du Centenaire de la Révolution.  
Arbre Républicain de 1889.

Plus loin, place Félicien Lesourd, l'Arbre de la Victoire de 1918 marronnier planté en 1920.

Enfin, place du Pâtis vous pourrez admirer plusieurs arbres centenaires.

L'église a pour fidèle compagnon, un tilleul « Rosny » ou « Sully », planté sous Henri IV. Son tronc est creux mais, année après année, il continue vers son 5ème centenaire.



Prix national Arbre de l'année 2018 et Prix départemental 2018 "arbre remarquable"



## CONSEILS PRATIQUES :

Nous vous proposons un sens de parcours numéroté, qui peut toutefois s'inverser.

### POUR VOTRE SÉCURITÉ

Sur les voies goudronnées, marchez en colonne, face aux voitures bord gauche de la chaussée (art. R 4 12-36).

En groupe, vous devez vous déplacer sur le bord droit de la chaussée (art. R 4 12-42). Respectez les consignes du code de la route.

Équipez-vous de bonnes chaussures de marche, de vêtements adaptés et prévoyez suffisamment d'eau même si le parcours vous paraît de courte durée.

### RESPECTEZ LA NATURE

Ne pas prendre ces sentiers les jours de chasse de début septembre à fin février.

Attention aux feux de friches.

Restez sur les sentiers délimités.

Passez à distance des animaux.

Ne jetez rien par terre (prévoir des sacs poubelles).

Évitez de traverser les champs, même s'ils ne semblent pas en culture.

Évitez de cueillir les fleurs et de piétiner les plantes. Certaines fleurs sauvages sont protégées.

La nature est fragile, prenez en soin.

### RESPONSABILITÉ

Le fait d'emprunter cet itinéraire n'engage en rien la responsabilité de son concepteur.



RANDONNÉE N°

3



## À LA DÉCOUVERTE DE LA POSTOLLE



L'Eolienne Bollée de la Postolle a été construite en 1898. Elle est classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1976.

DÉPART : PLACE DE L'ÉGLISE

LONGUEUR DU CIRCUIT : 3,60 KM

DURÉE PÉDESTRE : 1H

DÉNIVELÉ : 65 M



1 **EGLISE SAINT JOSEPH ET SAINT FIACRE XII - XVI -ème s.**  
**Tilleul** planté sous Henri IV il y a plus de 400 ans, en 1598 pour célébrer l'édit de Nantes. Il a le label Arbre Remarquable de France. Monter la rue de Vermont à droite. **Aire de pique nique : Place du Pâtis** 🌲

2 **PUITS** (de 30 à 45 mètres de profondeur) - Suivre la rue de VERMONT puis le balisage du GR2 (blanc et rouge) conduisant de MELUN à VAL SUZON (Dijon). A la fin de la partie goudronnée, continuer et prendre le chemin de droite.

3 **BOIS DE MAINBOEUF** - Sur la lisière qui domine le village, on aperçoit, à gauche puis à droite, des maisons troglodytiques. En été la végétation risque de les masquer.

Attention le circuit croise un parcours de petite randonnée (PR balisage jaune) Ne pas tenir compte du balisage jaune et prendre le sentier pédestre à droite.

4 **SUIVRE LE SENTIER**  
très agréable, flore variée, parfois traces de sangliers attirés par les glands dont ils sont très friands. Rejoindre la route et la descendre sur la droite.

5 **RUCHES**

6 **CALVAIRE** - Il s'agit d'une croix de l'ancien cimetière qui voisinait l'église jusqu'en 1905. Quitter la route et prendre le chemin à droite pour redescendre au village.

7 **PLACE ANDRE MAGINOT** - Monument aux morts construit par un ancien employé communal, Monsieur JARRY qui a également édifié le calvaire rencontré précédemment / Monument inauguré en 1983 à l'occasion du cinquantenaire de la ligne Maginot / Présence d'une plaque installée auparavant sur l'ancienne mairie.

8 **ÉOLIENNE BOLLÉE** - C'est un monument d'architecture métallique d'une hauteur totale de 17,50 mètres. Elle est constituée de fer, de fonte, d'acier et de bronze. La roue à pales située au sommet du pylône a un diamètre de 2,60 mètres. L'éolienne fut restaurée à deux reprises par l'AREL (Association pour la Restauration de l'Éolienne de La Postolle) puis par la municipalité. L'Éolienne classée Monument Historique de France, c'est une des dernières de ce type en France. En 1998 la Commune a fêté le centenaire de l'éolienne.

9 **PUITS** (à gauche) - Retour vers l'église et la rue de Vermont (parking)



Les maisons troglodytes :  
On peut voir au bout du chemin les vestiges d'une maison creusée dans la craie .  
On y devine une entrée, des espaces « de vie », une cheminée...

